

Démarche	: Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE »
Organisme	: Service de l'immigration et de l'intégration

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Civilité	<input type="text"/>
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>

Formulaire

Vous êtes concerné par ce formulaire si vous êtes actuellement détenteur d'un titre de séjour portant la mention « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE » valable cinq ans, arrivant à expiration dans les deux mois, et que vous souhaitez en obtenir le renouvellement.

Vous n'êtes pas concerné par ce formulaire si vous souhaitez obtenir le délivrance d'un premier titre de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE ».

Les dispositions de l'article 21 du décret n°2020-1417 du 19 novembre 2020 concernant l'entrée, le séjour, l'activité professionnelle et les droits sociaux des ressortissants étrangers bénéficiaires de l'accord sur le retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique prévoient la délivrance d'un titre de séjour d'une durée de validité de dix ans portant la mention « Séjour permanent - Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni de l'UE », dès lors que les conditions d'ancienneté de résidence en France pendant cinq années et de régularité du séjour sont satisfaites.

Civilité

Mme

M.

Date de naissance

Ville de naissance

Nationalité

Renouvellement des titres de séjour « Article 50 TUE/Article 18(1) Accord de retrait du Royaume-Uni

numéro étranger

Adresse électronique

Adresse

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

PASSEPORT

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif de domicile de moins de 6 mois en France

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Titre de séjour

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

En cas de changement dans votre situation en matière d'état civil (divorce, mariage, veuvage) : justificatifs de ce changement